

Questions orales

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, il est singulier qu'une enquête puisse se dérouler de cette manière et qu'on influence un témoin qui pourrait être mêlé à une enquête ultérieure ou à des procédures judiciaires.

Au cours du week-end, M. Schelew a appelé deux des personnes en cause et s'est même rendu chez une troisième qui avait porté plainte. C'est comme si un accusé se rendait chez les victimes pour faire un brin de causette avant le procès.

Le ministre a dit et répété que la commission était indépendante, et qu'il n'avait aucune influence sur elle. Le ministre avouera-t-il qu'il a fait jouer son influence en communiquant de façon irrégulière des renseignements confidentiels dans un effort pour aider Michael Schelew à se défendre?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je rejette carrément cette affirmation. Je répète que les noms ont été communiqués à l'avocat de M. Schelew sur l'avis du ministre de la Justice, puisque j'avais demandé au vice-président de répondre au rapport de la présidente et de dire si la recommandation lui semblait justifiée. La commission a immédiatement avisé les membres.

Deuxièmement, à propos du rapport que la présidente m'a fait parvenir, je dois dire que je le prends très au sérieux, ainsi que la réponse du vice-président. Je dois dire encore au député que ces documents, surtout le rapport, sont très longs. Mon cabinet a reçu la réponse tard jeudi soir, et je n'ai pu en prendre connaissance qu'en fin de soirée vendredi. Nous prenons donc l'affaire très au sérieux, et le député ne voudra sans doute pas tirer de conclusion tant qu'une décision n'aura pas été prise, ce qui se fera de manière régulière.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, il est clair que le ministre se place au-dessus des lois. Il n'a pas seulement violé. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Hanger: Monsieur le Président, le ministre n'a pas seulement violé la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais aussi les principes de justice les plus élémentaires. Il s'agit ici d'une enquête et de témoins.

À titre d'ancien agent de police, si je divulguais à un accusé de l'information sur ceux qui portent l'accusation avant l'inculpation, cela me coûterait mon emploi, et il est probable que des accusations au criminel seraient portées contre moi.

Récemment, en Ontario, deux ministres. . .

Le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Hanger: Monsieur le Président, le ministre n'avouera-t-il pas qu'il a commis une erreur flagrante et inexcusable semblable à celles de ministres ontariens qui ont dû démissionner, et ne songera-t-il pas à suivre leur exemple?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait replacer toute la question dans son contexte.

Au départ, cinq noms m'ont été communiqués par les médias. J'ai alors écrit à la présidente de la commission pour lui demander d'examiner les allégations faites par ces cinq personnes. Dans ma lettre, j'ai pris soin de ne pas donner ces noms. J'ai appelé la présidente au téléphone et je lui ai donné ce renseignement de vive voix. Elle a agi de la même manière dans son rapport.

Par la suite, j'ai demandé par l'entremise de mon conseiller juridique que le vice-président soit mis au courant du rapport de la présidente et donne son avis sur le bien-fondé de la recommandation. Plus tard, l'avocat du vice-président a demandé à l'avocat du ministre de la Justice le nom des personnes en cause pour que son client puisse se défendre.

• (1430)

C'est seulement sur avis du ministre de la Justice que nous avons communiqué les noms à l'avocat du vice-président. Il n'y a eu aucune entorse à la loi. Personne ne se place au-dessus des lois. Le ministre et le gouvernement ont suivi à la lettre le processus normal.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

La mission de Team Canada en Chine est progressivement devenue un show politique où l'on annonce des milliards de dollars d'investissement en additionnant des contrats signés depuis longtemps avec de simples lettres d'intention pour des contrats éventuels, comme dans le cas des réacteurs CANDU. D'ailleurs, le communiqué de presse émis à Beijing par le gouvernement canadien mentionne, et je cite: «Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité quant à l'exactitude des renseignements sur les investissements et la valeur des contrats.»

Le ministre des Affaires étrangères ne convient-il pas que la mission Team Canada relève, pour l'essentiel, de l'État spectacle puisque la plupart des annonces faites ne sont qu'au stade des intentions ou ont déjà été annoncées bien avant ce voyage, et que même le gouvernement refuse d'entériner les chiffres rendus publics?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que nos adversaires politiques sont très amers du succès extraordinaire de la mission du premier ministre.

Des voix: Bravo!